



Editorial

Madame, Monsieur,

La Ville de Tomblaine travaille pour vous. Actuellement, un certain nombre de travaux sont en cours ou démarreront prochainement, portés par la Ville, par la Métropole du Grand Nancy ou par des promoteurs privés.

Ces projets sont systématiquement présentés et discutés en réunions publiques, sur site avec les riverains ou encore en séances publiques du Conseil Municipal. Mais l'information n'est jamais suffisante, c'est pourquoi cette « Lettre du Maire » vous propose un tour d'horizon des travaux engagés prochainement sur Tomblaine.

Tomblaine se développe harmonieusement et dans l'intérêt de tous.



Hervé FERON
Maire de Tomblaine



Jean-Pierre LAURENCY
1^{er} Adjoint au Maire
délégué à l'Urbanisme, aux
Travaux, au Cadre de Vie et
au Développement Durable



Sommaire

- P1 - La ZAC du Bois la Dame
- P3 - La fin du Projet de Rénovation Urbaine
- P4 - Avec la Métropole : des rues rénovées
- P5 - Focus sur l'avenue de la République
- P6 - Projet Boulevard Tolstoï et rue Danton
- P7 - Dans les écoles
- P7 - Civisme



Demathieu Bard

Une nouvelle crèche

Au nord de Tomblaine, la crèche intercommunale Frimousse, gérée par les Communes de Tomblaine, Saint-Max et Essey-lès-Nancy, est reconstruite pour des locaux plus grands, plus fonctionnels et plus esthétiques.

Pour un coût de 2 559 000 €, c'est une crèche de 85 lits (dont 24 pour Tomblaine) qui sera livrée à la fin de l'année 2019.

Au-dessus de la crèche, 15 logements MMH seront prévus pour des seniors ou des personnes à mobilité réduite.

Suivez l'actualité de la Commune sur notre site Internet www.tomblaine.fr et sur notre page Facebook [f VilledeTomblaine](https://www.facebook.com/VilledeTomblaine).



La ZAC du Bois la Dame

Les engins de chantier vous intriguent ?

Ce sont les entreprises qui travaillent pour le compte de l'aménageur la SOLOREM pour préparer la deuxième tranche de la ZAC et en particulier sur le site des futurs équipements publics.

La Ville de Tomblaine va construire ici une superbe école, avec restauration scolaire et une structure multi-accueil pour la petite enfance. Le coût total sera de 3,5 millions d'euros.

Il a été convenu avec l'Éducation Nationale qu'il était souhaitable de prévoir cinq salles de classes, trois salles pour une école maternelle et deux classes d'école élémentaire (CP-CE1). Il s'agit, d'une part, de proposer une proximité pour les petits, d'autre part, d'organiser une continuité structure accueil petite enfance → maternelle → petites classes d'école élémentaire. Cela permettra aussi de dédensifier les écoles maternelle et élémentaire Brossollette.

La proposition de l'architecte est originale et esthétique, pour un projet qui s'intégrera parfaitement dans ce nouveau quartier.

L'ouverture de cette école est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2020.



À proximité de cet ensemble, nous travaillons avec MMH à un projet de Résidence Partagée Senior. Il s'agit d'un ensemble de 12 pavillons adaptés pour des personnes à mobilité réduite, avec un jardin-promenade commun. La proximité de services, comme la restauration municipale ou le parc d'agrément Georges Brossier, montre la pertinence d'implantation de cette Résidence à cet endroit.

Et puis, face à l'école, une petite place accueillera des commerces de proximité, ainsi que 4 logements (à l'étage au dessus des commerces). Certaines personnes craignent de voir le parc Georges Brossier transformé, il n'en sera rien.

Sur ce visuel (document prévisuel), on voit un bâtiment à 3 fois qui borde le parc. On voit aussi que le bâtiment actuel (petite butte) de terre à disparu. Ce bâtiment est prévu pour être un restaurant avec une entrée depuis la place, mais aussi une possibilité de terrasse donnant sur l'étang, ce qui sera très agréable.

Cette place s'appellera « Place Michel Colucci ». Elle disposera aussi de nombreuses places de stationnement pour les clients des commerces ou les parents d'élèves. Les travaux de gros œuvre devraient être terminés pour fin septembre 2020, pour une ouverture des commerces prévue début décembre 2020.



GFS Habitat Construction



Vue depuis rue Danton



Vue depuis Boulevard Tolstoï

QPS Habitat Construction

À l'angle du boulevard Tolstoï et de la rue Danton

Les travaux de terrassement ont commencé. Sur cette fiche, seront réalisés 7 pavillons et 2 petites résidences de 6 logements de F1 à F3. Les maisons seront livrées fin 2019 et les résidences pour l'été 2020.

Ce petit ensemble s'intégrera parfaitement à l'existant. Les voitures entreront par le boulevard Tolstoï et sortiront par la rue Danton.

Ce chantier a été retardé, car les études ont dû être menées en même temps que celles du redimensionnement des conduites du réseau d'assainissement du chemin du Bois la Dame et de la rue Danton.



Avenue de la République

L'avenue de la République est historiquement la rue commerçante de Tomblaine. Depuis 4 ans, nous y avons lancé une campagne d'incitation à l'amélioration des façades et la rue s'est considérablement embellie.

Une fresque a été réalisée, sur le mur de la première maison de la rue, par une artiste, Martine SAUVAGEOT.

Cette fresque est la reproduction d'une ancienne carte postale, couleur sépia, représentant l'avenue de la République au début du XX^{ème} siècle, quand elle se nommait alors « la Grand Rue ». Mise ainsi en perspective à côté de l'avenue de la République, cette fresque, au-delà du geste artistique, est un beau témoignage de notre histoire commune.

Fin juin 2019, Pascal GAVOILLE, commerçant de « Tom Jouets », cessez son activité. On se souvient que ses parents, Marcel et Marique GAVOILLE ont tenu avant cela le bureau de tabac presse « Le Magasin ».

Fin juin, cela fera donc 49 ans que la famille GAVOILLE est commerçante à Tomblaine. Nous avons souhaité que l'avenue de la République soit renouvelée ce printemps (voies et trottoirs). Mais le Grand Nancy n'avait pas anticipé et des travaux importants de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable étaient nécessaires en priorité. C'est donc une longue période de travaux indispensables qui a débuté en juin et qui devraient aboutir au mois de novembre à la refaçon des voies et trottoirs en aspect qualitatif pour ce centre-ville. Les travaux ont été présentés aux riverains et aux commerçants.



Dans les écoles

La Ville de Tomblaine réalise chaque année de nombreux travaux d'entretien dans les écoles. Pour Tempo, l'école de musique, de gros travaux sont en cours qui se termineront en octobre 2019 et dont le coût total s'élève à 91 000 euros. Il s'agit de changer la toiture, d'isoler la façade par l'extérieur, de changer les huisseries et de réaliser de nombreux aménagements intérieurs.

Toutes les écoles ont été dotées de nouveaux photocopieurs. Dans les écoles élémentaires, certains TBI et vidéo-projecteurs ont dû être renouvelés. De nouveaux jeux seront implantés cet été dans la cour de l'école maternelle Brossolette. Dans l'école élémentaire Brossolette, dans la continuité des façades renouées, les portes des préaux seront changées et les lumières des préaux, des blocs sanitaires et des classes d'un bâtiment complet (le deuxième bâtiment sera réalisé en 2020) seront toutes remplacées par des lampes à LED, pour des raisons économiques, mais aussi à luminosité spécialement adaptée pour permettre de travailler dans de bonnes conditions. À l'école maternelle Jules Ferry, tout le bloc sanitaire sera renoué.



Civisme

Trop souvent des conteneurs à poubelle restent en permanence sur la voie publique. Or, il est indiqué dans le Plan Local d'Urbanisme que la présence permanente des conteneurs en extérieur à vue depuis le domaine public porte atteinte au paysage urbain.

Sur la commune de Tomblaine, la collecte des déchets ménagers est assurée 2 fois par semaine, le lundi et le jeudi. Pour les déchets recyclables, la collecte est le mardi.

Afin de respecter le cadre de vie et de ne pas gêner le passage des piétons et des poussettes, les conteneurs verts (ordures ménagères ou tri sélectif) doivent être :

- Sortis au plus tôt la veille du jour de collecte après 19 heures ;
- Rentrés aussitôt après le passage de l'équipe de collecte voir au plus tard 20 heures le jour même.

Votre conteneur ne peut en aucun cas rester sur la voie publique. Le non-respect de cette réglementation constitue une infraction à l'Article R632-1 du Code Pénal.

Alors tous ensemble donnons une belle image de notre ville !

A Tomblaine

Tomblaine
lundi 8 juillet 2019 07:43
